



IMPORTANT : En avril 2001, le gouvernement du Québec a mis en vigueur la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics de 100 employés et plus. Les quatre groupes visés par la loi sont : les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques. En répondant à ce questionnaire, vous permettez à la Ville de Westmount de colliger des données pour l'application de son programme d'accès à l'égalité en emploi. Les renseignements que vous fournissez dans ce questionnaire seront strictement confidentiels.

IMPORTANT: In April 2001, the Québec Act respecting equal access to employment in public bodies of 100 employees and more came into force. The law concerns four different groups: women, aboriginal peoples, visible minorities and ethnic minorities. By filling out this questionnaire, you will help the City of Westmount collect the information necessary to implement an equal access to employment policy. The information provided will remain strictly confidential. □

IDENTIFICATION

Nom et prénom (en lettres moulées) :
First and Last Name (in block letters):

Sexe / Sex :

FEMME
FEMALE

HOMME
MALE

Avant de répondre par OUI ou par NON aux trois questions qui suivent :

- ✓ Lisez bien les définitions des trois groupes : autochtones, minorités visibles et minorités ethniques, car elles sont mutuellement exclusives. Vous ne pouvez donc vous inclure (répondre OUI) que dans un seul de ces trois groupes.
- ✓ Si vous ne faites partie d'aucun de ces groupes, vous devez le signifier en répondant NON à chacune des trois questions.

Before answering YES or NO to the following three questions:

- ✓ Carefully read the definitions given for Aboriginal peoples, visible and ethnic minorities, because they are mutually exclusive, implying that a person may be included (a YES answer) in only one of these three groups.
- ✓ If you do not belong to any of these groups, you must indicate this fact by answering NO to each of the three questions.

AUTOCHTONES ABORIGINAL PEOPLE

Les autochtones sont réputés être des Indiens, des Inuits ou des Métis du Canada.

Aboriginal people are deemed to be Indians, Inuit or Métis of Canada.

Faites-vous partie des peuples autochtones?
Are you a member of an aboriginal people?

OUI
YES

NON
NO

MINORITÉS VISIBLES VISIBLE MINORITIES

Les membres des minorités visibles sont des personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche. À titre d'exemples : personnes originaires d'Afrique, d'Haïti, de la Chine, des pays arabes, de l'Amérique latine, etc.

Members of visible minorities are persons, other than Aboriginal peoples, who are non-white in colour/race. Example: Africans, Haitians, Chinese, Arabs, Latin Americans, etc.

Faites-vous partie des minorités visibles ?
Are you a member of a visible minority

OUI
YES

NON
NO

MINORITÉS ETHNIQUES ETHNIC MINORITIES

Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Pour les fins du présent questionnaire, la langue maternelle est celle que vous avez apprise en premier dans votre enfance et que vous devez encore comprendre pour faire partie d'une minorité ethnique. De plus, cette langue ne doit pas être le français ni l'anglais. À titre d'exemples : personnes de descendance ou originaires d'Allemagne, de Grèce, d'Italie, de Hongrie, de Russie, etc.

Members of ethnic minorities are persons, other than Aboriginal peoples and persons of visible minorities, whose mother tongue is neither French nor English. For the purpose of this questionnaire, the mother tongue is the language that you first learned in your childhood and that you must still understand to belong to an ethnic minority. In addition, that language must be neither French nor English. For example, persons with family origins or who were born in Germany, Greece, Italy, Hungary, Russia, etc.

Faites-vous partie des minorités ethniques ?
Are you a member of an ethnic minority?

OUI
YES

NON
NO

Note : Le questionnaire est formulé de façon que ses résultats puissent être comparés aux statistiques relatives à l'implantation d'un programme d'accès à l'égalité qui sont produites par Statistique Canada et proviennent du dernier recensement.

Note: This questionnaire has been prepared so that its results may be compared to statistical data pertaining to the implementation of an affirmative action programme produced by Statistics Canada, derived from the most recent census.



IMPORTANT : Depuis décembre 2005, les personnes handicapées ont été intégrées comme groupe visé dans la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi*, tout comme les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques. En répondant à ce questionnaire, vous permettez à la Ville de Westmount d'identifier, au sein de son personnel, les personnes faisant partie de ce groupe.

IMPORTANT: In December 2005, handicapped persons were added to those groups targeted by the Québec Act respecting equal access to employment, *joining women, aboriginal peoples, visible minorities and ethnic minorities previously identified in the law*. By filling out this questionnaire, you will help the City of Westmount identify those employees who are part of this target group.

CONFIDENTIEL LORSQUE REMPLI CONFIDENTIAL WHEN COMPLETED

PERSONNES HANDICAPÉES HANDICAPPED PERSONS

Selon la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, une « personne handicapée » représente :

« toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Plus explicitement, une personne handicapée est une personne ayant :

- une **déficience** (soit une perte, une malformation ou une insuffisance d'un organe ou d'une structure, de naissance ou acquise au cours de la vie);
- une **incapacité** (soit une réduction de la capacité à fonctionner sur le plan intellectuel, psychologique, physiologique ou anatomique d'une façon ou dans des limites considérées comme normales).

Cette incapacité doit être :

- **significative** (dont le degré de sévérité et de gravité rend impossible la restauration à un niveau normal des capacités de la personne par l'utilisation d'une prothèse telle que des lunettes, des lentilles cornéennes ou d'une prothèse auditive ou encore d'une orthèse telle que des semelles ou des chaussures orthopédiques);
- **persistante** (dont on ne peut prévoir la disparition).

According to the Act to secure handicapped persons in the exercise of their rights with a view to achieving social, school and workplace integration, a "handicapped person" is defined as:

"a person with a deficiency causing a significant and persistent disability, who is liable to encounter barriers in performing everyday activities."

In other words, a handicapped person is a person:

- with a **deficiency** (the loss, malformation or insufficiency of an organ or bodily structure, present from birth or that occurs during the person's lifetime)
- **disability** (a reduced ability to function in intellectual, psychological, physiological or anatomical terms in a way or within limits considered to be normal)

This incapacity must be:

- **significant** (of a degree of severity or gravity that makes it impossible to restore the person's capacities through the use of prostheses such as glasses, contact lenses, or hearing aids, or orthoses such as orthopaedic inserts or shoes)
- and **persistent** (not expected to disappear)

IDENTIFICATION

Numéro d'identification confidentiel Confidential Identification Number

Avant de répondre par OUI ou par NON à la question qui suit :

- ✓ Lisez attentivement la définition d'une personne handicapée et les exemples qui s'y rattachent.
- ✓ Si vous ne faites pas partie de ce groupe, vous devez le signifier en répondant NON à la question .

Before answering YES or NO to the following question:

- ✓ Carefully read the definition given for handicapped persons, as well as the following examples.
- ✓ If you do not belong to this group, you must indicate this fact by answering NO to the question.

EXEMPLES EXAMPLES

- incapacité ou difficulté à voir, à l'exception du port de lunettes ou de lentilles cornéennes;
- incapacité ou difficulté à entendre;
- incapacité à parler ou difficulté à parler et à se faire comprendre;
- difficulté à conduire un véhicule non adapté;
- difficulté à fonctionner sur le plan mental ou intellectuel.
- inability to see or difficulty seeing, excluding use of glasses or contact lenses;
- inability to hear or difficulty hearing;
- inability to speak or difficulty speaking and being understood;
- difficulty driving a non-adapted vehicle;
- difficulty functioning mentally or intellectually.

Compte tenu de ces précisions, vous considérez-vous comme étant une personne handicapée ?
In light of the above, do you consider yourself a handicapped person?

OUI
YES

NON
NO